



Revente impossible Parts b crédit mutuel

Par **kokotte**, le **21/07/2013** à **15:56**

[fluo]bonjour[/fluo]rnje veux revendre les parts B du crédit mutuel que je détiens.Quand je les ai achetées,le conseiller bancaire m'en a vanté tous les méritesdont la disponibilité...rnJe n'ai pas compris la phrase "en l'absence corrélative de souscripteur, la caisse s'engage à vous les rembourser dans un délai de 5 ans" rnJ'ai demandé en mars à revendre mes parts. Rien ne bouge et le conseiller d'un air narquois, m'a donné une leçon de vocabulaire ...rnQue puis je faire ??rnMerci de vos réponses et de vos expériences

Par **trichat**, le **21/07/2013** à **22:48**

Bonsoir,rnrnLe crédit mutuel n'est-il pas la banque QUI APPARTIENT 0 SES sociétaires? Enfin, c'est ce que dit la publicité, me semble-t-il?rnrnSi lors de la souscription, il était prévu un délai de détention de 5 ans avant la reprise par le CM, vous risquez de devoir attendre, et moi j'irais voir dans une banque qui n'appartient pas à ses sociétaires et je le ferais savoir.rnrnCordialement.